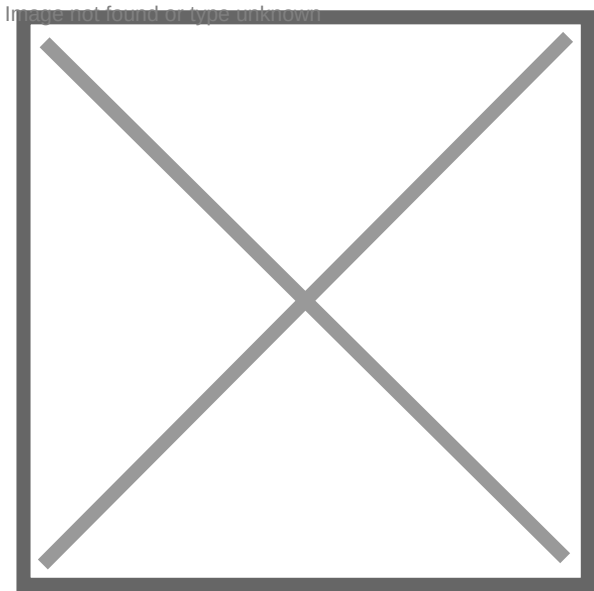




Vente parcelle terrain loti

Par **zip_old**, le **22/11/2007** à **17:01**

suite a la signature d une promesse de vente pour une parcelle de terrain loti le 24/04/07 le vendeur fait figurer dans la promesse de vente un délais de 4 mois pour la prise de possession réelle du terrain.rnhors a ce jour le terrain n'a toujours pas été loti.rnquel sont mes droits et que faire tout en sachant que je règle mon assurance emprunt depuis tout les mois et que le constructeur lui ne peut attaquer les travauxrnmerci